

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 4 mai 2012

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande relative aux programmes du Fonds en efficacité énergétique de Gaz
Métro -- R-3790-2012 -- Participation active du ROÉÉ**

N/D: 1001-066

Chère consœur,

Le 4 avril 2012, la Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») introduit à la Régie de l'énergie une demande relative à l'intégration des programmes du FEÉ au PGEÉ.

Dans sa décision procédurale D-2012-053 du 1 mai 2012, la Régie décide de tenir une audience sur le sujet. Elle reconnaît d'office les intervenants ayant été reconnus dans la phase 2 de la cause R-3752-2011. Elle demande toutefois aux intervenants désirant participer activement à la cause R-3790-2012 de se faire connaître par écrit.

Par la présente, le ROÉÉ soumet donc respectueusement à la Régie son intention de participer activement à la cause R-3790-2012, et ce dans les limites des enjeux tels qu'énoncés par la Régie dans sa décision procédurale D-2012-053.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na
cc: (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse
Gaz Métro dossiers réglementaires
M. Bertrand Schepper, IRIS